



Chers exposants,

Voici quelques informations liées aux **Trophées de l'Innovation** qui, comme chaque année, mettent en avant et récompensent votre travail de recherche et de création.

---

Ci-dessous, **les dates clés** qui vous permettront de préparer au mieux votre dossier et de le rendre le plus complet possible.

- **1<sup>er</sup> mars 2018** Dépôt des candidatures
- **08 mars 2018** Élection des 5 pré-sélectionnés par catégorie  
(Pour rappel, vous avez le choix entre les catégories suivantes :  
**Produits & Solutions** ou **Équipements & Hygiène**)
- **Du 12 au 25 mars 2018** - Appel aux votes Facebook
- **30 mars 2018** Élection des lauréats par catégorie
- **11 avril 2018** Cérémonie de remise des prix sur le Salon Restau 'Co 2018

Cette année nous souhaitons insister sur le fait que les Trophées de l'Innovation ne sont pas exclusivement réservés aux produits innovants. Dès lors que vous **créez un service, une démarche, ou une solution innovante** vous êtes à même de concourir.

### Infos pratiques

- Vous pouvez vous inscrire en remplissant directement le formulaire de participation en cliquant [ici](#)
- Retrouvez toutes ces informations en téléchargeant le visuel ci-joint ou dans votre espace privé exposant.
- Le règlement des Trophées est également disponible dans votre espace privé, rubrique «À ne pas rater»



## Pourquoi participer ?

Tous les participants, lauréats ou non, bénéficient d'une **campagne digitale** importante. Vos innovations seront **visibles sur l'ensemble de nos réseaux sociaux ainsi que sur nos sites internet**. De plus, vous bénéficiez d'une grande **visibilité au sein de la presse professionnelle**. Pour rappel, en 2017 les Trophées ont totalisés plus de 140 parutions au sein de la presse spécialisée (mise en avant des innovations, des équipes participantes et des moments clés de ces Trophées).

Cette expérience vous permettra également de valoriser le savoir-faire de votre entreprise et de fédérer vos équipes autour d'un projet commun.